

Rapport annuel 2020-2021



Réseau Agriconseils Chaudière-Appalaches

Juin 2021

Nous joindre

Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches

675, route Cameron

Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7

T. 418-386-8116

Courriel : chaudiere-appalaches@agriconseils.qc.ca

Site Internet : www.agriconseils.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/agriconseils



Table des matières

Nous joindre.....	2
Table des matières	3
Le Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches	5
Le mot du président.....	5
Le mot du directeur	6
La vision régionale	7
La mission régionale.....	7
Nos grands mandats	8
Offre en services-conseils	8
<i>Individuel.....</i>	<i>8</i>
<i>Collectif</i>	<i>8</i>
<i>Éloignement</i>	<i>9</i>
<i>Initiatives stratégiques.....</i>	<i>9</i>
<i>Bonifications et priorités régionales</i>	<i>10</i>
Accueil et référencement	11
Promotion des services-conseils agricoles.....	11
Promotion de l'approche multidisciplinaire	12
Dispensateurs de services-conseils.....	12
Projets spéciaux	13
Satisfaction de la clientèle	14
Les services-conseils en chiffres	15
Administration des aides financières.....	15
<i>Nombre d'entreprises agricoles accompagnées</i>	<i>15</i>

<i>Nombre de projets soutenus</i>	<i>15</i>
<i>Services-conseils individuels : montant total d'aide financière versé annuellement aux entreprises accompagnées et par domaine d'intervention</i>	<i>17</i>
<i>Services-conseils collectifs : nombre d'activités réalisées et leur nature à chaque année.....</i>	<i>17</i>
<i>Éloignement</i>	<i>17</i>
Le Réseau en un coup d'œil	18
Notre plan d'action pour la prochaine année.....	19
L'organisation.....	20
Conseil d'administration	20
Membres du personnel.....	20

Liste des tableaux

Tableau 1 : Évolution des activités d'accueil et de référencement	11
Tableau 2 : Portrait des entreprises utilisatrices par MRC	16
Tableau 3 : Résultats des services-conseils dispensés	18
Tableau 4 : Membres du conseil d'administration 2020-2021	20

Liste des figures

Figure 1 : Résultats du sondage suite aux accueils et référencements	14
Figure 2 : Taux global d'utilisation des services-conseils par MRC	16

Annexe

Annexe 1 : Plan stratégique 2018-2023	22
---	----

Le Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches

Le mot du président



Voici les résultats de la 15e année d'opération du Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches. Malgré la pandémie mondiale du Covid-19, c'est la plus grosse année en termes d'aide financière versée pour les producteurs agricoles et les transformateurs alimentaires artisans de la région.

En 2020-2021, plus de 6 \$ millions ont été investis pour rendre les services-conseils plus accessibles dans les domaines de l'agroenvironnement, la gestion, la production et la valeur ajoutée.

La dernière année a été marquée par la résilience des producteurs, des conseillers et des intervenants agricoles pour faire face à la pandémie.

Malgré tout, les services-conseils ont pu être livrés aux producteurs étant donné que l'agriculture et l'agroalimentaire ont été identifiés comme un secteur économique essentiel par le gouvernement.

La situation aura quand même eu un impact important sur la réalisation des activités collectives. Plusieurs événements ont dû être annulés en raison des directives de la santé publique à respecter. Heureusement, les dispensateurs et les intervenants se sont tournés vers de nouvelles technologies pour offrir des présentations à distance. Un bel exemple de cette opportunité est la réalisation des webinaires d'information pour les producteurs en démarrage, organisés en collaboration avec le réseau Agriconseils.

En terminant, je tiens à remercier les dispensateurs, les partenaires, les administrateurs et les employés du Réseau pour leur précieuse contribution à l'avancement des services-conseils dans la région.

Merci et bonne lecture!

Jean Lambert
Président

Le mot du directeur

Dans ce rapport, vous trouverez les résultats de la 15^e année d'existence des réseaux Agriconseils. Il s'agit de la 3^e année sur 5 d'administration du Programme services-conseils 2018-2023. Pour consulter « *Le Réseau en un coup d'œil* », [rendez-vous à la page 18](#).

Évidemment, l'année a été marquée par la pandémie du Covid-19 qui a apporté de nombreux changements dans le monde agricole, y compris au réseau Agriconseils.

Parmi les changements positifs, notons :

- La mise en place d'une bonification régionale pour les entreprises en difficulté financière et nécessitant un plan de redressement;
- L'amélioration du télétravail et de la gestion des aides financières à distance;
- L'utilisation accrue des outils de webconférence;
- La réalisation de capsules Web sur différents sujets, dont les ressources offertes aux entreprises agricoles et agroalimentaires en démarrage.

Toute l'équipe se joint à moi pour remercier les nombreux collaborateurs du Réseau : le conseil d'administration, les dispensateurs, les partenaires, les intervenants et tous nos clients, les producteurs agricoles et les transformateurs artisans, qui font affaire avec nous quand il est question de services-conseils sur leur entreprise !

Martin Larivière, agronome, MBA
Directeur



La vision régionale

Le Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches s'assure que des services-conseils indépendants et de qualité soient accessibles, tant par l'approche collective qu'individuelle, et que ceux-ci favorisent l'amélioration de la performance des entreprises agricoles ainsi que le développement de leur autonomie.

La mission régionale

Établir une offre d'aide financière diversifiée et indépendante qui répond aux besoins des entreprises agricoles et qui intègre les priorités du secteur agricole de la Chaudière-Appalaches ainsi que le savoir-faire des dispensateurs de services.



Nos grands mandats

Offre en services-conseils

Le réseau Agriconseils est mandataire du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'administration du Programme services-conseils 2018-2023 (PSC). Ce programme offre un soutien financier aux entreprises du secteur agroalimentaire québécois. Il permet aux entreprises d'être accompagnées en amont et pendant la réalisation de projets visant l'atteinte de leurs objectifs en matière d'amélioration de leur compétitivité et de mise en place de pratiques responsables. Cette section présente l'offre d'aide financière proposée par le Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches pour 2020-2021, en respect de ses priorités régionales.



Individuel

Le volet 1 - Appui à l'utilisation de services-conseils individuels aux entreprises, vise à accroître l'adoption de bonnes pratiques entrepreneuriales par le recours à des services-conseils qui contribuent à prendre des décisions éclairées.

Différents services-conseils sont offerts aux producteurs agricoles dans les domaines d'intervention suivants : l'agroenvironnement, la gestion de l'entreprise, les techniques de production et la valeur ajoutée. L'aide financière offerte varie de 50 % à 85 %, jusqu'à un maximum de 30 000 \$ à 40 000 \$ selon les bonifications applicables.

Collectif

Le volet 2 – Appui à la diffusion d'information et aux activités de codéveloppement des entreprises, vise à accroître l'adoption de bonnes pratiques entrepreneuriales par la diffusion d'information et le codéveloppement auprès des clientèles visées.

Les activités admissibles sont :

- Les activités de sensibilisation et de diffusion d'information, par exemple : colloques, démonstration à la ferme, voyage de prospection, présentation d'une analyse de groupe, etc.;
- Les activités de codéveloppement des entreprises, par exemple : atelier d'échange, de réflexion et de partage d'expertise entre propriétaires d'entreprise, sous la supervision d'un professionnel.

L'aide financière pour les activités d'information, de diffusion et de sensibilisation peut couvrir 75 % des dépenses admissibles pour un maximum de 6 500 \$ par projet.

L'aide financière pour les activités de codéveloppement peut couvrir jusqu'à 75 % des dépenses admissibles pour un maximum de 1 000 \$ par rencontre et de 3 000 \$ pour l'ensemble des rencontres.

Éloignement

Une aide financière additionnelle est offerte afin de rendre les conseillers plus accessibles sur l'ensemble du territoire. Cette aide permet de couvrir à 100 % les frais de déplacement encourus au-delà de 200 km par des conseillers inscrits aux réseaux Agriconseils.

Initiatives stratégiques

Ces bonifications permettent d'offrir un soutien adapté aux entreprises agricoles qui sont assujetties à un contexte spécifique et prioritaire pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ces interventions ciblent des secteurs, des clientèles et des activités particulières sur un intervalle de temps déterminé afin d'apporter un soutien accru par une bonification jusqu'à 85 % du taux d'aide.

Tous les domaines

- Entreprises qui se qualifient à titre de relève et démarrage;
- Entreprises qui se qualifient à la bonification de stratégie en production biologique.

Domaine agroenvironnement

- Suivi ou évaluation détaillée ciblée (EDC) sous les thématiques Gestion intégrée des ennemis des cultures et Santé et conservation des sols.

Domaine technique

- Bovi-Expert;
- Tensions parasites;
- Réduction du plomb en acériculture;
 - 85 %, maximum 750 \$ par entreprise, jusqu'au 31 mars 2021.

Domaine technique et gestion

- Bien-être animal et efficacité énergétique dans le cadre du Plan de soutien aux investissements.

Sans égard au domaine

- Réseau d'avertissement phytosanitaire;
 - 50 %, maximum 1 500 \$ par année, 7 500 \$ pour la durée du programme.
- Réduction des risques liés aux pesticides;
 - Stratégie de lutte en remplacement de pesticides ciblés, 85 %, maximum 750 \$.

Bonifications et priorités régionales

Le réseau Agriconseils possède une marge de manœuvre régionale permettant de répondre aux besoins spécifiques des producteurs de son territoire. Ainsi, le Réseau peut accorder une bonification de l'aide financière allant jusqu'à 75 %. Les bonifications offertes en Chaudière-Appalaches pour l'année 2020-2021 sont les suivantes :

- **Les services-conseils en relations humaines** : L'aspect humain est un facteur déterminant de la réussite d'un projet qui doit être encouragé pour être traité adéquatement. La bonification s'applique sur le diagnostic sommaire en relations humaines et les services de soutien aux gestionnaires.
- **Les entreprises de petite taille (ayant 100 000 \$ de revenu brut et moins)** : Catégorie de producteur ayant le taux d'utilisation des services-conseils le plus faible et nécessitant un support accru étant donné la faible capacité de payer des entreprises. La bonification s'applique sur tous les services techniques et en gestion.
- **L'autogestion des risques à l'aide de stratégies de commercialisation** : Service permettant d'obtenir une protection du revenu directement du marché. La bonification s'applique aux services requis pour l'élaboration d'une stratégie de commercialisation : diagnostic (global ou sommaire), plan d'exploitation (détermination de la marge nette), plan d'action (commercialisation) et suivi.
- **La valeur ajoutée (transformation artisanale et mise en marché de proximité)** : Il s'agit d'un moyen de diversification et de développement des entreprises dans la chaîne de valeur, permettant de tirer un meilleur revenu du marché.
- **Les productions en développement en Chaudière-Appalaches : agneau et brebis, apiculture, chèvre, lapin, grands gibiers, veaux d'embouche et volatiles** :
La bonification s'applique sur les services en production (technique) et en gestion. Ces productions répondent à au moins un des critères suivants :
 - Peu présente sur le territoire;
 - Peu organisée et dont la mise en marché est peu structurée;
 - Vivant des problématiques affectant la pérennité des entreprises;
 - Où l'offre de services-conseils est peu présente ou peu disponible.
- **Bien-être animal et efficacité énergétique en dehors du Plan de soutien aux investissements (PSI)** : La bonification s'applique sur le diagnostic technique uniquement pour les producteurs non admissibles au PSI. Un seul diagnostic est bonifié pour la durée du programme.
- **Premier diagnostic global en gestion** : Toute entreprise qui fait faire un diagnostic global en gestion pour la première fois peut bénéficier de la bonification de l'aide financière.
- **Plan de redressement** : Les entreprises en difficulté financière peuvent bénéficier d'une bonification du plan de redressement. Pour être admissible, les entreprises doivent présenter au Réseau un mémo de La Financière agricole ou de leur institution financière.

Accueil et référencement

Le Réseau est responsable de la prise de besoin et du référencement des producteurs agricoles vers l'ensemble des services-conseils. Au total, 208 accueils et référencements ont été réalisés. Le tableau 1 présente l'évolution du nombre d'activités d'accueil et de référencement.

Tableau 1 : Évolution des activités d'accueil et de référencement

Année	Nombre d'accueils et références
2013 - 2014	129
2014 - 2015	116
2015 - 2016	246
2016 - 2017	254
2017 - 2018	365
2018 - 2019	285
2019 - 2020	210
2020 - 2021	208

Promotion des services-conseils agricoles

Le réseau Agriconseils est impliqué dans de nombreuses activités de promotion. Elles visent l'augmentation de l'utilisation des services-conseils individuels, collectifs et des rencontres multidisciplinaires par les entreprises agricoles.

Le Réseau a réalisé les actions de promotion et de communication suivantes :

- Envoi de 2 800 sommaires d'aide financière incluant la publicité du Réseau;
- 2 344 \$ investi en publicité dans les journaux locaux;
- Commandite de 2 événements d'envergure régionale;
- Développement de courriels de référence type;
- Mise à jour et diffusion des fiches promotionnelles et du site Internet;
- Quatre présentations du Réseau et du PSC aux étudiants de l'Université Laval, du CFA Saint-Anselme et des participants à l'événement Place aux jeunes de Développement économique Bellechasse;
- Présentation, en collaboration avec les partenaires, de 3 webinaires pour les aspirants producteurs agricoles;
- Diffusion de 53 infolettres pour les conseillers, les intervenants et les producteurs.

De plus, le Réseau utilise de nombreux outils de promotion et de communication, notamment :

- Une offre d'aide financière détaillée;
- 23 fiches promotionnelles par production et par service;
- Un carton promotionnel pour l'accueil et le référencement;
- Le dépliant du PSC;
- Quatre listes de dispensateurs par domaine d'intervention;
- Une page Web;
- Une page Facebook régionale;
- Une chaîne YouTube;
- Une infolettre destinée aux conseillers;
- Des infolettres destinées aux producteurs par champ d'intérêt;
- Le rapport annuel.

Promotion de l'approche multidisciplinaire

Le réseau Agriconseils a pour mandat de promouvoir l'approche en collaboration interprofessionnelle. En raison de la pandémie du Covid-19, plusieurs activités de réseautage en personne ont dû être annulées. Voici différentes actions réalisées spécifiquement pour promouvoir cette approche :

- Collaborer à l'organisation d'un dîner des intervenants :
 - 3 décembre – Récolte 2020, est-ce bon pour les vendeurs ou les acheteurs de grains?
- Organisation d'une journée de réseautage provinciale des dispensateurs le 9 décembre 2020.

Subventionnement de 62 rencontres en collaboration interprofessionnelle, une augmentation de 22 % par rapport à l'an dernier.

Dispensateurs de services-conseils

Le Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches compte 126 dispensateurs, dont le siège social est situé dans la région, ainsi que 301 conseillers inscrits.

Pour obtenir la liste des dispensateurs faisant régulièrement affaire en Chaudière-Appalaches, consultez notre site Internet <http://www.agricconseils.qc.ca/reseaux-regionaux/chaudiere-appalaches/> aux onglets *dispensateurs* et *fiches promotionnelles*.

Pour en savoir davantage sur leurs services, veuillez utiliser le service d'accueil et référencement du réseau Agriconseils.

Projets spéciaux

Le réseau Agriconseils participe à de nombreux projets spéciaux et comité de travail visant le développement des services-conseils. Voici la liste des projets et des comités auxquels le Réseau participe :

Projets

- Webinaire pour les aspirants producteurs.
- Journée provinciale de réseautage des dispensateurs

Comités

- Collectif régional de formation agricole;
- Comité des partenaires de L'ARTERRE;
- Groupe projet veaux d'embouche;
- Groupe projet en gestion des ressources humaines;
- Groupe de travail pour les entreprises de petite taille.



Satisfaction de la clientèle

Le réseau Agriconseils mesure la satisfaction de la clientèle par l'envoi de deux sondages :

- Sondage sur les dispensateurs;
- Sondage sur les accueils et référencements.

Sondage sur les dispensateurs

En 2020-2021, le Réseau a récolté 212 réponses sur 3 524 contrats de service, un taux de participation de 6 %. En moyenne, il est possible d'affirmer que les producteurs sont satisfaits des services en analysant les réponses suivantes :

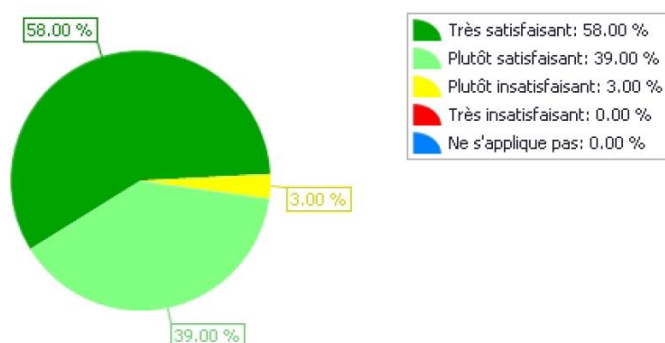
- Le conseiller a proposé des solutions adaptées à vos besoins?
En accord à 98 %
- Dans l'ensemble, les services-conseils reçus ont été utiles?
En accord à 97 %

Sondage sur les accueils et référencements

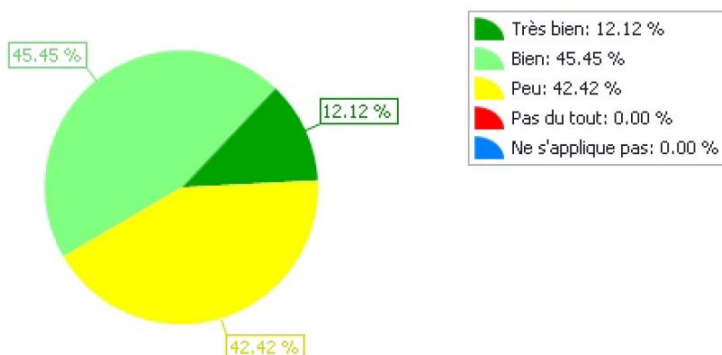
En 2020-2021, le Réseau a récolté 40 réponses sur 208 accueils et référencements réalisés, un taux de participation de 19 %.

Figure 1 : Résultats du sondage suite aux accueils et référencements

Dans l'ensemble, quel est votre niveau de satisfaction par rapport aux services du Réseau?



Diriez-vous que vous connaissez l'ensemble des services offerts par les réseaux Agriconseils?



Les services-conseils en chiffres

Administration des aides financières

Le Réseau a versé **6 031 068 \$** en aide financière pour l'ensemble des domaines d'intervention du Programme services-conseils (PSC).

C'est le plus gros montant versé à ce jour aux producteurs de la Chaudière-Appalaches depuis la création du réseau Agriconseils.

La principale raison expliquant cette hausse est l'augmentation des services-conseils offerts en agroenvironnement, notamment les plans d'accompagnement en agroenvironnement (PAA) et les services de suivi.



Nombre d'entreprises agricoles accompagnées

Le nombre d'entreprises ayant bénéficié du Programme services-conseils en 2020-2021 est resté stable avec 2 298, le même nombre que l'an dernier.

Selon les fiches d'enregistrement du MAPAQ, la région comptait 5 380 producteurs agricoles. Le taux d'utilisation global des services-conseils pour la région est donc de 43 % en 2020-2021. La figure 2 et le tableau 2 présentent le taux d'utilisation par MRC.

Nombre de projets soutenus

Le Réseau s'est impliqué dans la réalisation de deux projets :

- **Webinaires pour les aspirants producteurs** : Le Réseau s'est impliqué dans un comité régional des partenaires agricoles afin de réaliser des webinaires d'information sur les services disponibles pour les producteurs en démarrage. Au total, 10 capsules ont été présentées par les différents partenaires. Les webinaires se sont déroulés les 14, 21 et 28 octobre 2020. Les capsules sont disponibles sur [la chaîne YouTube du réseau Agriconseils](#).
- **Activité provinciale de réseautage des dispensateurs** : L'activité a eu lieu le 9 décembre 2020. Les consultations au préalable réalisées avec les conseillers ont fait ressortir le besoin de mieux gérer le stress en temps de COVID-19. Une conférence de Dre Nadia sur le sujet a été offerte aux dispensateurs.

Figure 2 : Taux global d'utilisation des services-conseils par MRC

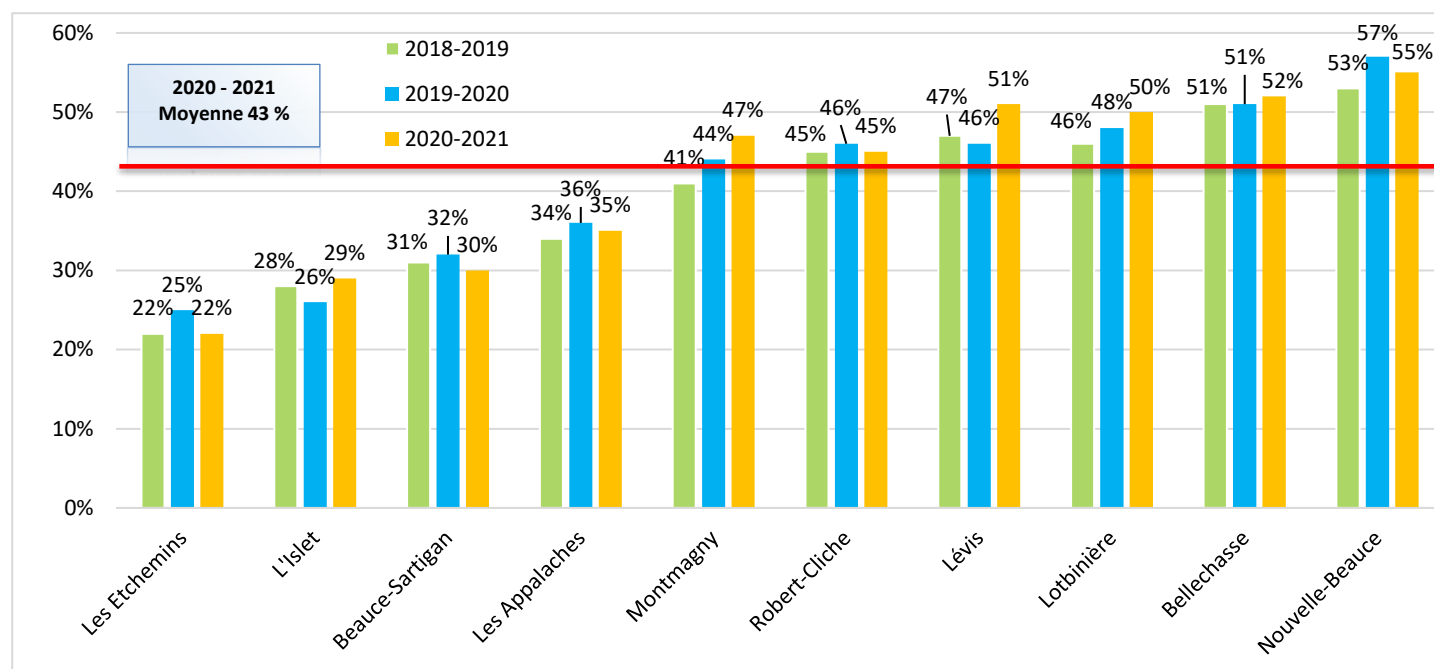


Tableau 2 : Portrait des entreprises utilisatrices par MRC

MRC	Nombre de producteurs	Nombre d'utilisateurs	Taux d'utilisation	Aide financière versée	Aide financière moyenne
Appalaches	726	251	35 %	588 319 \$	2 344 \$
Beauce-Sartigan	604	183	30 %	443 124 \$	2 421 \$
Les Etchemins	299	65	22 %	144 773 \$	2 227 \$
Lotbinière	764	385	50 %	1 041 871 \$	2 706 \$
Nouvelle-Beauce	707	386	55 %	926 503 \$	2 400 \$
Robert-Cliche	492	219	45 %	484 352 \$	2 212 \$
Bellechasse	875	456	52 %	1 346 705 \$	2 953 \$
Lévis	163	83	51 %	220 109 \$	2 652 \$
L'Islet	460	133	29 %	314 550 \$	2 365 \$
Montmagny	290	136	47 %	414 644 \$	3 049 \$
Hors MRC				4 482 \$	
Total Chaudière-Appalaches	5380	2297	43 %	5 929 431 \$	2 581 \$

Services-conseils individuels : montant total d'aide financière versé annuellement aux entreprises accompagnées et par domaine d'intervention

Vous trouverez le détail des montants versés par domaine d'intervention dans le tableau 3 : Résultats des services-conseils dispensés.

Services-conseils collectifs : nombre d'activités réalisées et leur nature à chaque année

Les services-conseils collectifs comprennent les activités collectives et les séances de codéveloppement. Avec la pandémie du Covid-19, plusieurs activités collectives ont dû être annulées. C'est pourquoi on note une importante diminution des activités supportées en 2020-2021, soit 17 activités collectives et 11 codéveloppements.

Le montant total versé est de 61 671 \$ pour 1 286 participants.

Un résumé de chaque activité subventionnée est disponible sur le site Internet du Réseau.

Éloignement

La politique d'éloignement s'applique à l'ensemble des services, lorsqu'un producteur fait appel à un conseiller dans un rayon au-delà de 100 km. Cette mesure vise à favoriser l'accès aux services-conseils sur l'ensemble du territoire.

Lors de la dernière année, le Réseau a supporté 75 producteurs pour un total de 39 967 \$, une moyenne de 533 \$ par producteur.

Le Réseau en un coup d'œil

Tableau 3 : Résultats des services-conseils dispensés

Aides financières versées au Programme	2020-2021	2019-2020
Total	6 031 068 \$	5 344 652 \$
> Agroenvironnement	2 668 504 \$	1 845 946 \$
> Gestion	1 351 680 \$	1 463 521 \$
> Technique	699 726 \$	630 758 \$
> Valeur ajoutée	22 378 \$	18 433 \$
> Collaboration interprofessionnelle	60 482 \$	55 708 \$
> Activités collectives	61 671 \$	97 724 \$
> Éloignement	39 967 \$	34 409 \$
> Bonifications régionales	89 437 \$	67 142 \$
> Initiatives stratégiques	1 037 223 \$	1 131 011 \$
▪ Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP)	41 093 \$	40 903 \$
▪ Bonification pour les services Bovi-Expert	32 812 \$	35 606 \$
▪ Bonification au secteur biologique	208 964 \$	143 947 \$
▪ Bonification clientèle relève et démarrage	443 727 \$	325 910 \$
▪ Plan de soutien en bien-être animal et efficacité énergétique	107 258 \$	418 743 \$
▪ Réduction risques pesticides	2 981 \$	2 518 \$
▪ Agroenvironnement – Phytoprotection	75 089 \$	53 469 \$
▪ Agroenvironnement – Santé des sols	114 128 \$	89 366 \$
▪ Tensions parasites	3 835 \$	-
▪ Soutien pour la réduction du plomb - acériculture	7 336 \$	20 549 \$
> Nombre d'entreprises accompagnées	2 298	2 298
> Accueil et de référencement	208	210
> Collaboration interprofessionnelle	62	51
> Activités collectives	28	48
> Éloignement	75	79

Notre plan d'action pour la prochaine année

Le plan stratégique 2018-2023 se trouve à l'annexe 1. Voici le détail des objectifs stratégiques :

Objectif stratégique 1 : Assurer le développement d'une offre de service qui s'adapte aux besoins des entreprises agricoles

- Recueillir les besoins des producteurs;
- Recueillir les besoins des dispensateurs;
- Prioriser de nouveaux services dans les domaines ou productions prioritaires.



Objectif stratégique 2 : Augmenter l'utilisation des services-conseils individuels

- Réaliser un plan de promotion et de communication en fonction des priorités régionales;
- Augmenter le nombre de nouvelles entreprises utilisatrices de services-conseils.

Objectif stratégique 3 : Augmenter l'utilisation de la collaboration interprofessionnelle

- Promouvoir la collaboration interprofessionnelle auprès des producteurs, des conseillers et des intervenants;
- S'assurer de la satisfaction de la clientèle par rapport aux rencontres en collaboration interprofessionnelle.

Objectif stratégique 4 : Augmenter l'utilisation des services-conseils collectifs

- Faciliter l'organisation d'activités collectives régionales;
- Inciter les organisations admissibles à organiser davantage d'activités collectives.

Objectif stratégique 5 : Optimiser la gestion administrative

- Collaborer avec le MAPAQ à la mise en place des mesures de simplification administratives du PSC;
- Faciliter les paiements aux dispensateurs.

L'organisation

Conseil d'administration

Tableau 4 : Membres du conseil d'administration 2020-2021

Poste occupé	Nom	Représentant	Principale production	Mandat
Président	Jean Lambert	UPA-Fédération régionale Chaudière-Appalaches	Volaille / boeuf	Sortant
Vice-Président	Jean-François Roy	Clubs conseils en agroenvironnement	Porc	Sortant
Secrétaire-trésorier	Claude Hasty	La Financière agricole du Québec (FADQ)		Sortant
Administrateur	Linda Labrecque	Centre multi-conseils agricoles (CMCA)	Lait / porc / grandes cultures	1 an
Administrateur	Daniel Samson	UPA-Fédération régionale Chaudière-Appalaches	Porc	1 an
Administrateur	Marius Cloutier	Clubs d'encadrement technique (CET)	Porc / grandes Cultures	Sortant
Administratrice	Sarah-Maude Morin	La Relève agricole de la Chaudière-Appalaches (LARACA)	Bœuf / agneau	1 an
Administrateur	James Allen	Collectif régional de formation en agriculture (CRFA)	Lait	Sortant
Administratrice	Nadine Pelletier	MAPAQ		Sortante
Administratrice	Cynthia Doyon	Collège des conseillers		1 an par intérim
Administratrice	Geneviève Potvin	Les MRC de Chaudière-Appalaches – L'ARTERRE		1 an

Membres du personnel

Les employés du Réseau en 2020-2021 :

- Martin Larivière, agronome, MBA, directeur;
- Chantal Berthiaume, adjointe administrative;
- Stéphanie Vachon, agente de bureau;
- Élysabeth Dubé, agente de bureau;
- Cathy Poulin, agente de bureau, du 28 novembre 2019 au 29 mai 2020.

ANNEXE



Plan stratégique du Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches 2018 - 2023

Adopté
CA-1-20200415

Vision : Le Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches s'assure que des services-conseils indépendants et de qualité soient accessibles, tant par l'approche collective qu'individuelle, et que ceux-ci favorisent l'amélioration de la performance des entreprises agricoles ainsi que le développement de leur autonomie.

Mission régionale : Établir une offre de service diversifiée et indépendante qui répond aux besoins des entreprises agricoles et des dispensateurs, qui intègre les priorités du secteur agricole de la Chaudière-Appalaches.

Objectifs stratégiques / Orientations	Indicateurs	Cibles	Résultats		
			2018-2019	2019-2020	2020-2021
1. Maintenir une offre de service qui s'adapte aux besoins des entreprises agricoles et des dispensateurs 1.1. Recueillir les besoins des producteurs 1.2. Recueillir les besoins des dispensateurs 1.3. Prioriser de nouveaux services dans les domaines ou productions prioritaires	- Satisfaction de la clientèle - Dispensateur - Réseau / Acc. et réf. - Nombre de participation à des groupes de travail - Organisation d'une journée réseautage et consultation des dispensateurs	- Taux de satisfaction supérieur à 90 % - Taux de satisfaction supérieur à 90 % - Suivi de 4 comités 1 journée de réseautage par année	97 % 90 % 4 1	98 % 91 % 4 1	98 % 97 % 5 1
2. Augmenter l'utilisation des services-conseils individuels 2.1. Réaliser un plan de promotion annuel selon les priorités établies 2.2. Augmenter le nombre de nouvelles entreprises utilisatrices de services-conseils	- Taux d'utilisation des services-conseils - Plan de promotion réalisé - Nombre de nouvelles entreprises	- Augmenter de 1 % par année 5 % sur 5 ans - Plan de promotion réalisé 50 nouvelles entreprises	41 % Réalisé 205	43 % Réalisé 746 ¹	43 % Réalisé 271
3. Augmenter l'utilisation des services en collaboration interprofessionnelle 3.1. Promouvoir la collaboration interprofessionnelle auprès des producteurs, des conseillers et des intervenants 3.2. S'assurer de la satisfaction de la clientèle par rapport aux rencontres en collaboration interprofessionnelle	- Nombre de rencontres - Plan de promotion réalisé - Satisfaction de la clientèle	90 rencontres - Plan de promotion réalisé - Taux de satisfaction supérieur à 90 %	47 Réalisé N/D	51 Réalisé 100 %	62 Réalisé 100 %
4. Augmenter l'utilisation des services-conseils collectifs 4.1. Augmenter le nombre d'activité collective et de rencontre de codéveloppement subventionnées 4.2. Augmenter la participation aux activités collectives	- Nombre d'activités collectives et de rencontres de codéveloppement - Nombre de participants (producteurs et autres)	Cibles à déterminer suite à la réalisation de la 1ère année	31 2 2 835	39 9 1 851	17 11 1 286
5. Optimiser la gestion administrative	Taux de charge administrative du Réseau	Inférieur à 10 %	5,0 %	6,3 %	4,6 %

¹ En 2019-2020 tous les contrats en agroenvironnement sont considérés comme de nouvelles entreprises

